

CONTRAT DE LICENCE

Entre les soussignés :

Concédant

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Concédant »)

Et

Licencié

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Licencié »)

Ci-après appelés ensemble les « Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

1. Préambule

Le Concédant est titulaire de (ou dispose des droits sur) [décrire la propriété intellectuelle : logiciel, marque, brevet, procédé, savoir-faire, etc.]. Le Licencié souhaite obtenir le droit de l'utiliser selon les modalités définies ci-dessous. Le Concédant est disposé à concéder ce droit sous réserve des conditions du présent contrat.

2. Définition des œuvres licenciées

Sont comprises dans la licence les œuvres, éléments, versions, modules, mises à jour et documents associés suivants :
[Description précise des éléments concédés : code source, documentation, base de données, modules complémentaires, etc.]

3. Concession de licence / droits accordés

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, une **licence [exclusive / non exclusive / semi-exclusive]** pour l'utilisation des éléments définis à l'article 2 dans le territoire suivant : [pays, région] et pour la durée prévue à l'article 5. Le Licencié est autorisé à [installer, exploiter, utiliser, distribuer selon les cas], dans la limite des droits et restrictions mentionnés dans le présent contrat. Le Concédant conserve tous les droits non expressément concédés.

Si la licence permet la **sous-licence**, cela doit être expressément autorisé ici.

4. Restrictions d'usage

Le Licencié s'interdit de :

- Permettre ou effectuer la reproduction, la modification, la traduction ou la décompilation (sauf disposition légale impérative) ;
- Utiliser la licence pour des usages non prévus (ex. revente, hébergement public, offre SaaS, etc.) ;
- Contourner les mécanismes de protection ou de sécurité ;
- Transférer, céder ou sous-lLicencier sans autorisation préalable écrite du Concédant ;
- Violier les conditions de qualité, d'intégrité, de compatibilité ou d'interopérabilité exigées par le Concédant.

5. Durée de la licence et renouvellement

La présente licence prend effet à compter du **[date de début]** et est accordée pour une durée de **[X années / durée déterminée]**. Elle peut être renouvelée par accord écrit entre les Parties. En l'absence de renouvellement exprès, la licence cesse automatiquement à son terme, sans préavis nécessaire.

6. Rémunération et redevances

Le Licencié versera au Concédant :

- Un **droit d'entrée / de licence initial** de CHF [montant],
 - Des **redevances périodiques** (ex. pourcentage du chiffre d'affaires, montant fixe mensuel/trimestriel) selon la méthode suivante : [détailler le calcul, la périodicité, les modalités de rapport].
- Les paiements seront effectués dans un délai de **[nombre de jours]** après réception de la facture. En cas de retard, des intérêts de **[taux]** seront appliqués. Tous montants sont hors TVA applicable.

7. Support, maintenance et mises à jour

Le Concédant peut proposer au Licencié des services de support, de maintenance, de mises à jour ou d'assistance technique selon les modalités suivantes :
[préciser les niveaux de service, délai de réponse, coût associé, fréquence de mises à jour].
Les versions mises à jour du logiciel ou du composant concédé sont soumises aux mêmes conditions de la présente licence, sauf accord contraire.

8. Garantie & responsabilité

Le Concédant garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour accorder la licence et qu'à sa connaissance, les éléments concédés ne violent pas des droits de tiers. Toutefois, la licence est accordée « **en l'état** » sans garantie implicite de performance ou d'adéquation à un usage particulier, sauf disposition contraire expressément convenue.

Le Licencié est responsable des dommages résultant de l'utilisation non conforme ou abusive de la licence. La responsabilité du Concédant, pour dommages directs, est limitée au montant total des redevances payées par le Licencié au cours des [X] dernières années, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle. Les dommages indirects, pertes de profits, préjudice immatériel sont explicitement exclus dans la mesure permise par la loi.

9. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à garder confidentielles toutes les informations techniques, commerciales et stratégiques échangées dans le cadre de ce contrat. Cette obligation reste en vigueur pendant **[X années]** après la fin de la licence.

10. Résiliation anticipée

La licence peut être résiliée par l'une ou l'autre Partie en cas de manquement grave (non-paiement, violation des restrictions, mise en danger de la propriété intellectuelle) après mise en demeure restée sans effet pendant [X jours]. En cas de résiliation, le Licencié devra cesser tout usage de la licence, détruire ou restituer les supports contenant les éléments concédés et notifier au Concédant l'exécution de ces obligations. Les obligations contractées antérieurement à la résiliation subsistent.

11. Effet de la résiliation

Après résiliation ou expiration, le Licencié perd toutes les licences accordées. Le Concédant peut exiger la révocation d'accès, la suppression ou la désactivation des éléments concédés, et vérifier la conformité de l'exécution de ses obligations post-contrat.

12. Cession et transfert

Le Licencié ne peut céder ce contrat ni transférer la licence à un tiers sans l'accord écrit du Concédant. Toute mise en péril des droits concédés à un tiers non autorisé sera considérée comme un manquement au présent contrat.



13. Force majeure

Aucune Partie ne sera tenue responsable pour retards ou inexécutions résultant d'un événement de force majeure (grève, catastrophe naturelle, guerre, panne majeure, etc.). La Partie affectée devra informer l'autre immédiatement et prendre les mesures pour atténuer les effets. Si la situation perdure plus de [X jours], chacune des Parties pourra résilier le contrat sans indemnité.

14. Droit applicable & juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**, notamment les principes du droit des obligations et de la propriété intellectuelle. En cas de litige, les tribunaux du canton de [indiquer canton compétent] seront seuls compétents, sauf disposition impérative contraire.

Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires originaux, un pour chaque Partie.

Le Concédant

Nom : _____

Signature : _____

Le Licencié

Nom : _____

Signature : _____

